St Gilles Gillis

1060

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME PU2019-86

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de Savoie 82

Identité du demandeur : Monsieur Adriano DESIDERI et Madame Martina GROSSI

Objet de la demande :permis d'urbanisme : étendre le logement du 3ème étage aux combles, construire une lucarne et isoler un pignon

Nature de l'activité principale :

Zone : PRAS : zone d'habitation
☑en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
RCU : Règlement communal d'urbanisme zoné « Quartier de l'Hôtel de Ville »

Motifs principaux de l'enquête :
application de l'art. 153 du CoBAT (dérogation aux règlements d'urbanisme)
application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

L'enquête publique se déroule du 26/08/2019 au 09/09/2019

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 24 septembre 2019 entre 8h et 18h à l'Hôtel de Ville.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale - service de l'Urbanisme les lundis, mercredis, jeudis et vendredis entre 8h et 11h et les mardis entre 15h et 18h (jusque 20h sur rendez-vous pris par téléphone au n°02/536.02.15 au plus tard la veille avant 16h).
Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale - service de l'Urbanisme le mercredi matin entre 8h et 11h.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :
- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles ou par courrier électronique (urbanisme.1060@stgilles.irisnet.be) au plus tard le 09/09/2019.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à l'Hôtel de Ville, le mercredi matin entre 8h et 11h.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir par écrit ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation.
L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 15 jours avant la séance de la commission.

Saint-Gilles, le 19/08/2019

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

Laurent PAMPFER

Catherine MORENVILLE,
Echevine de l'Urbanisme.

1060

COMMUNE DE SAINT-GILLES
SERVICE URBANISME

COMMISSION DE CONCERTATION
(Publicité légale)

ATTESTATION D'AFFICHAGE

Transmis au service Politique Grandes Villes, pour vérification sur place et à retourner au service de l'Urbanisme immédiatement après expiration du délai.

Chantier : Rue de Savoie 82

Date d'affichage : 24/08/2019

Date d'expiration du délai pour les observations et réclamations : 09/09/2019

Le soussigné, agent délégué de l'Administration communale de Saint-Gilles certifie que l'avis ci-annexé a été affiché sur affiche rouge de 50cm/70cm.

Saint-Gilles, le

(signature)

NB : le bas de l'affiche doit se trouver à 1m50, à la limite de la voie publique et parallèlement à celle-ci.